



COMMENT ASSURER LA RENTABILITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'ARBITRAGE COMMERCIAL ?

4^e colloque de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec,
en collaboration avec l'Université McGill

VENDREDI, LE 24 MAI 2013

Faculté de droit - Université McGill | Salle du Tribunal-École (Moot Court)
3600, rue Peel | Montréal

Indéniablement, l'arbitrage est susceptible de permettre aux entreprises de résoudre leurs litiges plus efficacement et à moindre coût. Cependant, ce potentiel demeure parfois mal exploité en pratique. Que peuvent faire les juristes d'entreprise, praticiens et arbitres afin de mieux tirer profit de ce mode extrajudiciaire de résolution des litiges ? Voilà le thème qui sera abordé par nos panélistes et conférenciers, qui comptent parmi les meilleurs spécialistes de l'arbitrage commercial au Québec.

Le vendredi 24 mai 2013, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec est heureux de vous accueillir à son 4^e colloque qui a pour thème « La rentabilité et l'efficacité de l'arbitrage commercial ».

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

AVANT-MIDI

8:15 Accueil, inscriptions, déjeuner

9:00 Mots de bienvenue :

- Prof. Frédéric Bachand, président du Comité organisateur
- Me Thierry Bériault, président de l'IMAQ

9:05 Conférence introductive :

- **Le potentiel de l'arbitrage comme mode efficace et rentable de résolution des différends commerciaux**
- Me Fabien Gélinas

L'arbitrage a longtemps été salué comme une justice efficace et adaptée aux besoins des commerçants, une justice à l'écoute des besoins particuliers des parties. Mais avec les années qui passent, on entend de plus en plus souvent que l'arbitrage a tendance à s'alourdir, qu'il va parfois jusqu'à reproduire les défauts de la justice publique. Il s'agira ici d'identifier les tensions présentes dans tout système de règlement des différends, afin de faire ressortir les forces de l'arbitrage et de donner un aperçu de son important potentiel.

9:30 Premier panel :

La rédaction de la convention d'arbitrage

- Président de panel : Me Pierre Bienvenu
- Conférenciers : Me Lev Alexeev, Me Alain Prujiner et Me Marie Christine Dupont

Le premier panel abordera les différents aspects liés à la rédaction des conventions d'arbitrage, notamment les objectifs de rédaction (portée, clarté et efficacité), les variables à préciser (nombre d'arbitres, règles procédurales applicables, siège de l'arbitrage, lieu des audiences, langue) et les pièges à éviter (clauses pathologiques, relations commerciales à contrats et à parties multiples, les recours parallèles et l'intervention des tribunaux étatiques pendant l'instance arbitrale et l'utilisation des clauses types).

10:45 Pause

11:00 Deuxième panel :

Le choix des arbitres

- Présidente de panel : Hon. Pierrette Rayle
- Conférenciers : Me Marie-Claude Martel, Me Babak Barin

La première décision d'importance, après la naissance du conflit, peut elle-même en susciter un second : comment faire en sorte que le processus de sélection de l'arbitre soit harmonieux et expéditif et que la personne choisie réponde aux besoins des parties et aux attentes de leurs avocats ?

APRÈS-MIDI

12:15 Lunch et conférence du midi :

Le Québec doit-il se doter d'une véritable institution d'arbitrage ?

- Me Sophie Nappert
- Présentateur : Me Frédéric Bachand

Dans la perspective d'une maximisation de l'efficacité et de la rentabilité de l'arbitrage commercial comme mode extra-judiciaire de résolution des différends, quel rôle pour l'institution arbitrale ?

Cette réflexion abordera l'apport de l'institution à la promotion, à la qualité et à la crédibilité du processus arbitral; le mouvement actuel de développement de telles institutions sur le marché international; les précédents que ces exemples peuvent fournir; les différents modèles de développement et de financement de ces institutions; et enfin proposera de bonnes raisons, et de mauvaises, pour le Québec de se doter d'une véritable institution d'arbitrage.

14:30 Troisième panel :

L'organisation et la gestion de l'instance arbitrale

- Président de panel : Me Olivier Després
- Conférenciers : Hon. Benjamin Greenberg, Hon. Joseph R. Nuss et Me Max Mendelsohn

Arbitres chevronnés, nos panélistes traiteront de l'organisation et de la gestion de l'instance arbitrale, préalablement et tout au long de l'enquête.

À cet égard, ils feront part de leurs façons de faire et de leurs recommandations en ce qui a trait au « protocole d'arbitrage » aussi appelé « acte de mission », à la tenue de conférences préparatoires, aux moyens de simplifier la preuve, à l'opportunité de tenir des interrogatoires au préalable et le cas échéant à la gestion des objections, aux questions de procédure et aux moyens de simplifier celle-ci, à la répartition du temps alloué à l'enquête, à la possibilité de débattre en deux temps du fond du différend puis au besoin du quantum, aux expertises (expert unique ou rapport d'expertise unique), au respect du décorum et de la discipline à l'audience, à l'enregistrement des débats pour les fins du délibéré, et toute autre question pouvant être soumise par les participants.

15:45 Pause

16:00 Discussion libre sur tous les thèmes

- abordés durant la journée
- Modérateurs/animateurs : Me Geneviève Saumier et Prof. Arthur Oulai

17:00 Clôture du colloque :

- Me Diane Sabourin, présidente du Comité d'arbitrage de l'IMAQ

17:05 Cocktail offert gracieusement par Norton Rose

- Mot de la fin : Hon. Marie Deschamps

EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES



CE 4^e COLLOQUE EST UNE OCCASION UNIQUE POUR :

- Explorer le potentiel de l'arbitrage comme mode efficace de résolution des litiges commerciaux
- Bénéficier de l'expertise de conférenciers de grande renommée
- Favoriser les échanges avec des professionnels de l'arbitrage commercial représentés par les avocats, juristes d'entreprise, praticiens et arbitres

COMITÉ ORGANISATEUR

Prof. Frédéric Bachand
Me Denis F. Gauthier, C.Arb.
Me Robert Masson, ing., C.Arb.

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Nicole Barcelos et Lucie Bolduc